



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions des veuves, des orphelins et ascendants

Question écrite n° 46333

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des veuves de guerre au regard de la prestation spécifique dépendance. En l'état actuel de la réglementation, la pension de veuve de guerre est prise en compte dans le calcul des ressources pour l'octroi de la prestation spécifique dépendance, ce qui a pour effet d'exclure un nombre important de veuves de guerre du bénéfice de cette allocation. En conséquence il lui demande si, à la faveur de l'annonce faite par le Premier ministre d'une réforme de cette allocation, elle envisage de modifier les modalités de calcul afin que soit notamment prise en compte la situation des veuves de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46333

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2952